






Code AL	314 UFC - QUE CHOISIR du Lauragais			LÉGENDE	
Nb de visites	4			Très bon	★★★
				Bon	★★
				Moyen	★
				Médiocre	■
				Mauvais	■ ■
Groupe	% de magasins visités pourvus de rayons autres qu'alimentaires	Respect de la fermeture des rayons	Non accessibilité des produits dans les rayons fermés	% de magasins visités disposant d'un stand Click & Collect	Sécurité du lieu (masques, gel, jauge...)
					
Syst. U	100 %	★★★	■ ■	100 %	★
Intermarché	100 %	■ ■	■ ■	0 %	■ ■
Hard-discount	100 %	★★★	★★★	0 %	■
E. Leclerc	100 %	★★★	■ ■	0 %	■
<p>Entre le 17 et le 24 novembre 2020, les bénévoles-enquêteurs de l'UFC-Que Choisir ont procédé anonymement à des visites pour vérifier le respect des directives gouvernementales visant à fermer les rayons dits non essentiels dans les grandes surfaces alimentaires.</p> <p>Au total, <b>485 magasins</b> ont été visités.</p> <p>Les enseignes ont été rassemblées par groupe : Auchan, Carrefour, Casino, Cora, E.Leclerc, Intermarché, Hard-discount, Système U, et autre.</p>					
<p><b>Les critères de notation :</b></p> <p><b>% de magasins visités pourvus de rayons autres qu'alimentaires :</b> 100% veut dire que la totalité des magasins visités disposent de rayons non alimentaires.</p> <p><b>Respect de la fermeture des rayons :</b> la note est calculée en fonction du nombre de rayons non essentiels fermés sur le nombre total de rayons non essentiels présents dans le magasin.</p> <p><b>Non accessibilité des produits dans les rayons fermés :</b> la note dépend de la possibilité d'attraper des produits dans les rayons fermés ou si au contraire les produits sont complètement inaccessibles.</p> <p><b>% de magasins disposant d'un stand click &amp; collect :</b> 100% signifie que la totalité des magasins visités disposaient de stands Clic &amp; collect à l'intérieur du magasin pour permettre aux consommateurs d'acheter des produits de rayons non essentiels.</p> <p><b>La sécurité du lieu :</b> la note se fonde sur plusieurs questions, à savoir l'affichage ou non des gestes barrières et du port du masque obligatoire, la mise à disposition de gel hydroalcoolique au sein du lieu et enfin la présence d'une jauge (nombre de personnes autorisées) à l'entrée.</p>					